

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 2 JUILLET, 1864.

No. 27.

NOTRE JOURNAL.

Voilà six mois déjà que, dans le but de rallier les membres de la classe enseignante du district de Québec, autour d'un drapeau commun, nous jetâmes les bases de *La Semaine*, faisant un appel à la bonne volonté et au dévouement de nos confrères et les invitant à se joindre à nous afin de travailler à l'amélioration de notre classe, à l'obtention d'un bonheur plus complet que celui qui jusqu'à ce jour a été le triste apanage des instituteurs.

Six mois sont écoulés, et ces noires et sombres prédictions qui nous accueillaient dans l'ombre—en dehors de la Presse, nous sommes heureux de le dire—ne se sont pas réalisées, et ces craintes excessives et déplacées que des hommes par trop timides cherchaient à nous inspirer, ne nous ont pas encore effrayés, et ces désirs de mort, ces lâches tentatives pour nous perdre que quelques hommes ineptes multipliaient autour de nous, au lieu de nous tendre une main amie, au lieu de chercher à faire prendre à notre publication l'importance qui lui est nécessaire et qu'elle obtiendra en dépit de vains et stupides efforts, ont été faits en pure perte.

Nous sommes aussi forts que jamais, aussi décidés que jamais à ne pas abandonner une œuvre que nous croyons avantageuse à l'instituteur, et propre à forcer la population à accorder à cet apôtre de l'éducation, cette estime, ce respect qui lui est dû et que ses travaux exigent.

On s'illusionnait sur le nombre d'instituteurs et d'institutrices dévoués dans le district de Québec; on ne croyait pas qu'il pût s'y trouver assez de personnes désireuses de voir l'éducation prendre une expansion de plus en plus grande, pour qu'un journal fondé dans ce but pût compter sur quelque succès.

On se trompait étrangement.

Nous n'entendons pas dire que nous comptons tous les instituteurs et toutes les institutrices du district, ou même la grande partie d'entre eux, non; mais franchement nous n'espérions pas nous-mêmes obtenir tout le succès qui nous est arrivé, nous ne pensions pas recevoir autant d'adhésions étrangères, nous avons enfin, sur le succès, nos craintes et nos doutes augmentés par de *charitables avis, de désintéressés conseils.*

Mais nous avons surmonté les difficultés, nous

avons ri des obstacles, et assez d'instituteurs et d'amis de l'éducation sont venus nous aider, pour assurer le succès de notre tentative.

Nous en sommes fiers et heureux et nous espérons que cette phalange d'hommes dévoués ne fera que croître et grandir tous les jours.

C'est aux instituteurs qui comprennent leur intérêt, c'est à ceux qui sentent le besoin de donner à la profession plus de dignité et de grandeur, d'unir leurs efforts aux nôtres et de nous donner leur appui, c'est à eux de fournir leur tribut de travail et de force à une œuvre qui peut avoir son utilité.

Car si chaque classe de la société doit autant que possible apporter sa part de durs et laborieux travaux au progrès et à l'avancement de la patrie, chaque membre d'un corps doit aussi employer tous ses efforts, toute son intelligence, toute son influence sociale, pour relever et rendre forte et puissante la classe où la Providence l'a placé.

Ce n'est qu'à force de travail et d'énergie, qu'à force d'abnégation et de dévouement qu'une classe, comme un particulier, acquiert une position honorable dans la société.

A tous ceux qui nous ont donné un généreux appui, nous offrons nos remerciements les plus sincères; à tous les nombreux instituteurs dévoués et capables qui ont hésité jusqu'à ce jour, nous disons: appuyez *La Semaine*, ce doit être votre œuvre, c'est votre organe, réunissons-nous autour de ce drapeau, serrons nos rangs, travaillons vigoureusement, donnons un franc appui à cet essai, et tout ce que le travail, les sacrifices peuvent réaliser de grand, d'utile et d'avantageux sera exécuté.

Les Commissaires d'école, leurs pouvoirs et leurs devoirs.

(Suite et fin.)

Certains inspecteurs ont la funeste habitude de visiter les écoles sans en prévenir les commissaires, sans les inviter à les accompagner, et parcourent toute une paroisse sans les rencontrer. Nous pensons que l'inspecteur d'école ne saurait donner trop d'importance à sa visite. En réunissant les commissaires, en faisant la visite de chaque école avec eux,

en faisant surtout une enquête minutieuse sur tout ce qui se rattache à l'éducation, il rémédierait à un grand nombre d'abus. Nous avons remarqué que dans les districts d'inspection où MM. les inspecteurs se font un devoir de prévenir les commissaires du jour de leurs visites, et où ils se rencontrent avec eux deux fois par année, le système d'engagement que nous avons rapporté plus haut, ne se pratique pas. Un inspecteur peut donner des conseils aux commissaires, leur faire connaître l'étendue et l'importance de leurs devoirs, l'obligation de les remplir; s'il s'élève contre les abus qui tendent à s'introduire, il réussira souvent à les faire disparaître.

Les braves habitants de nos campagnes sont pour la plupart doués de beaucoup de bon sens, ont un esprit, droit et ont à cœur l'instruction de leurs enfants; il suffit que quelqu'un qui a acquis leur confiance sache les diriger, pour qu'ils se livrent avec zèle aux devoirs qui leur sont imposés.

MM. les inspecteurs qui visitent les écoles sans demander à MM. les commissaires de les accompagner, donnent pour raison qu'en arrivant *impromptu* à l'école ils voient mieux comment elle est tenue; cette raison est illusoire, et nous craindrions de nous faire juger par de tels hommes. Qui ne sait que dans l'école la mieux disciplinée, il se passe des incidents qui excitent l'hilarité générale et qui même dérident le front du maître le plus sérieux comme le plus austère, et ce moment d'hilarité sera peut-être celui où l'inspecteur fera son entrée dans l'école, et il devra la juger comme une école sans discipline! De même que dans l'école la plus mal tenue, il y a des moments d'ordre et de silence, et cette école sera jugée comme bien disciplinée! Ce n'est que par les réponses des enfants qu'on peut juger d'une école.

Nous ne nous attendions pas de parler d'inspection d'école en commençant cet article; nous avons été amené à cette digression par l'opportunité de notre sujet; nous réservons de traiter cette question au long dans un article spécial, sur l'inspection des écoles, que nous publierons plus tard.

Quant au deuxième point de la loi que nous avons citée, il résulte que dans bien des cas les commissaires ne font aucun règlement et que les maîtres sont laissés à eux-mêmes, ce qui pourtant n'est pas toujours un malheur. D'autres fois, ils font des règlements trop sévères, impossibles à suivre. Nous avons connu un commissaire d'école qui voulait que le maître fit l'école de sept heures du matin à six heures du soir, à l'instar des journaliers; il ne put heureusement trouver deux collègues de sa force pour l'appuyer, mais qui, soit un bon jour, on ne rencontrerait pas trois

hommes de ce calibre? Dans d'autres municipalités les commissaires règlent que le maître ne pourra infliger de punitions corporelles; nous sommes certainement contre les punitions corporelles, mais il est admis qu'elles sont quelquefois absolument nécessaires pour certains caractères difficiles, et que les prohiber complètement, c'est rendre impossible le bon ordre d'une école.

Le 3me parag. de la 21me sec. chap. 15 de l'acte refondu, donne au Conseil de l'Instruction Publique le pouvoir de faire des règlements pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles communes, et le 2me paragraphe de la 65me sec. du même statut refondu donne le même pouvoir aux commissaires. Maintenant, que le Conseil de l'Instruction Publique fasse ses règlements opposés à ceux des commissaires, *lesquels devront être suivis?* nous l'ignorons.

Dans tous les cas, il serait désirable que tout doute fût levé à ce sujet.

Pour ce qui regarde le cours d'étude, les instituteurs sont souvent tracassés sur ce qu'ils enseignent, de la part des parents et de celle des commissaires. Les uns ne veulent pas de grammaire, les autres rejettent la géographie, etc. Quelques instituteurs et institutrices font eux-mêmes un abus du nombre de matières à enseigner. Outre l'histoire sainte et celle du Canada, ils enseignent encore, par exemple, celles de France, d'Angleterre et de l'Eglise. Il résulte de tant de branches d'instruction dans nos écoles élémentaires et même dans les écoles modèles où les élèves les plus âgés ont 13 à 14 ans, qu'ils n'en apprennent aucune, même passablement bien.

Quant à laisser les commissaires juges dans les contestations qui s'élèvent entre les parents ou les enfants et l'instituteur, c'est leur fournir une occasion de commettre un grand nombre d'injustices. Personne n'est bon juge dans sa propre cause; or, le commissaire est souvent accusateur, avocat et juge, et devant un semblable tribunal la cause de l'instituteur est presque toujours perdue.

Nous venons d'énumérer quelques-uns des nombreux abus qui se commettent. Nous n'avons point parlé des faibles salaires et de la négligence avec laquelle on le paie: ce sera le sujet d'un article spécial.

Maintenant, la conclusion de tout ce que nous venons de dire est facile à tirer: c'est qu'il faut quelques changements, à notre loi d'éducation.

Parmi les commissaires généralement, il y a de nobles exceptions. Nous avons été l'objet de beaucoup de courtoisie, de politesse et de savoir-vivre de la plupart des commissaires d'école avec lesquels nous avons eu

affaire depuis que nous sommes entré dans la carrière de l'enseignement, et c'est un témoignage que nous leur rendons avec le plus grand bonheur. Nous avons eu pour commissaires des hommes qui, presque sans instruction, ont néanmoins fait les plus grands efforts pour avancer de l'éducation et nous procurer une existence respectable. Si toutes les municipalités ressemblaient à quelques-unes que nous connaissons d'une manière spéciale, le sort de l'instituteur canadien serait plus enviable qu'il ne l'est. Malheureusement, ces quelques municipalités sont trop rares.

Pour diminuer les abus, il faut :

1^o Que l'instituteur ne puisse être renvoyé, une fois engagé sans qu'une autorité éclairée et désintéressée ait prononcé la justice de ce renvoi.

2^o Que le cours d'étude à être suivi dans chaque classe d'école soit fixé par la loi ou le Conseil de l'Instruction, établissant des matières dont l'enseignement soit obligatoire et d'autres qui ne soient que de surrogation.

3^o Que des règles générales pour la régie des écoles soient aussi établies par la loi, fixant, 1^o les heures qui devront être employées à l'école, 2^o l'époque et la durée des vacances qui sont, dans certaines municipalités trop longues, et dans d'autres, trop courtes.

4^o Accorder à l'instituteur le droit de chasser de l'école les enfants obstinés, incorrigibles et qui sont un obstacle à l'avancement des autres, ainsi que ceux dont les parents viennent sans scrupule et sans honte disputer le maître et lui débiter mille injures pendant l'école, en présence et au grand scandale des élèves, et cela, sur le rapport presque toujours faux et mensonger de leurs enfants, quelquefois pour une légère punition ou une prétendue injustice commise par le maître contre eux. C'est encore une misère bien grande, que suscitent certains parents à l'instituteur, de venir le trouver au milieu de ses classes pour le régenter, lui faire la leçon. Dans certaines municipalités, on regarde l'instituteur comme le serviteur de tous, comme un homme que chacun peut conduire à sa guise, et il n'est pas rare qu'il reçoive de fréquentes visites pendant son école, et cela au grand scandale des enfants qui perdent tout respect pour leur maître en entendant débiter contre lui force injures. Un remède à un tel mal ne saurait être trop énergique.

5^o Que les devoirs des commissaires ne consistent qu'aux soins matériels de l'école ; tels que l'imposition et la perception des taxes, la construction, réparation et entretien des maisons d'école, le paiement des instituteurs et le soin pourtant aussi de l'engager

une première fois sans pouvoir le renvoyer ni diminuer son salaire sans qu'une autorité impartiale et éclairée se soit prononcée.

Le gouvernement qui opérera ces importantes modifications, aura bien mérité de la patrie et fera faire un pas immense aux progrès de l'instruction ; il aura assuré l'instituteur contre n'ille misères, et rendu son sort plus supportable, sinon plus enviable.

Souvenir.

QUÉBEC, 28 juin 1864.

On eût dit, en voyant, plein de sombres pensées,
 Votre front refléter bien des douleurs passées,
 Que jamais le bonheur ne vous avait souri !
 Une douleur secrète avait brisé votre âme ;
 Nulle main n'a donc pu verser une pur dictame,
 Sur votre cœur endolori ?

OCTAVE CREMAZIE.

Il y a aujourd'hui cinq ans, quelques amis intimes et fidèles conduisaient au cimetière St. Charles les restes mortels d'un Français bien connu dans les lettres, et estimé de tout le monde pour son noble caractère et ses hautes qualités de cœur et d'esprit.

Nous désignons ici JOSEPH EMILE DE FENOUILLET.

Né en 1806, à Hyères, département du Var, en France, M. de Fenouillet fit son droit à Aix, dit le *Journal de Québec*, et, après une courte résidence à Montpellier, il alla séjourner à Paris, où il eut quelque rapport avec l'*Époque*, dont il était l'un des actionnaires.

D'irréparables malheurs, qui ne touchent en rien, néanmoins, à l'honneur personnel de M. de Fenouillet, le forcèrent à s'expatrier. Il prit donc le chemin de l'étranger et alla habiter l'Allemagne.

Pendant trois ans il demeura à Bonn, comme professeur de l'Université de cette ville. C'est de là, dit le *Journal de Québec*, qu'il fournissait à l'*Univers* une correspondance sur l'Allemagne.

Quelque relativement rapproché qu'il fût de la France, le souvenir de la patrie absente et de sa famille désolée (M. de Fenouillet était marié), rendait néanmoins ses jours profondément amers. Son cœur aimant et bon souffrait à l'extrême de cette cruelle séparation que ni la communauté de langue et de religion, ni les pures et douces affections du foyer ne venaient adoucir.

Fatigué de cette vie d'isolement, il résolut d'aller à quinze cents lieues de l'Europe chercher une, autre patrie, une autre France, d'autres Français.

Il vint en Canada.

M. de Fenouillet ne fut point trompé dans son attente. En arrivant à Québec (1854), il

trouva de véritables amis qui le reçurent en frère et lui aplanirent les difficultés de la vie.

M. Cauchon, fondateur et rédacteur du *Journal de Québec*, l'appela immédiatement à la sous-rédaction de cette feuille. M. de Fenouillet occupa cette position jusqu'en 1856.

Pour briller comme écrivain politique, il manquait à celui-ci une connaissance parfaite de l'état, des besoins et des ressources du pays où il se trouvait; il lui manquait aussi, peut-être, (pour son bonheur) un peu de cette hauteur et de cette rudesse de ton, un peu de cette façon de discuter l'œil enflamé, l'injure à la bouche et les poings fermés, dont plusieurs de nos journalistes politiques ont la funeste habitude. Quoi qu'il en soit, le calme, la modération, la constante courtoisie, l'exquise politesse qu'il apporta dans toutes les discussions qu'il eut à soutenir, lui méritèrent l'estime de tous ses adversaires politiques.

Dans la direction du feuilleton littéraire du *Journal*, M. de Fenouillet fit preuve d'un goût délicat et exercé, d'un esprit droit, ferme et élevé, et d'un cœur sincèrement attaché aux doctrines de l'Eglise catholique.

Il rédigea lui-même la plupart des morceaux de littérature publiés dans cette feuille, de 1854 à 1856. Les pensées qui en forment le fond, sont généralement remarquables, et la forme sous laquelle elles sont rendues est presque toujours fort belle. C'est pourquoi il serait peut-être à désirer que quelque ami des Lettres se chargeât, l'un de ces jours, de réunir les meilleures de ces feuilletons en un volume et de les livrer à la publicité. Ce serait assurément rendre à la littérature française un grand service, et à l'auteur, un hommage bien mérité.

Cependant, les écoles normales du Bas-Canada allaient s'ouvrir.

Les talents littéraires de M. de Fenouillet avaient attiré sur lui l'attention de l'hon. M. Chauveau, surintendant de l'éducation. Aussi, quelque temps avant l'ouverture de ces institutions, M. le Surintendant s'empressa-t-il de le faire nommer professeur de Grammaire, d'Histoire et de Littérature à l'Ecole Normale Laval. Au mois de mai 1857, M. de Fenouillet prit possession de la chaire qui lui avait été assignée.

L'enseignement était véritablement la profession qui convenait le mieux aux goûts et aux aptitudes de M. de Fenouillet. Expliquer les règles si nombreuses, si compliquées et si difficiles de la langue française; raconter un beau trait d'histoire; analyser les chefs-d'œuvre des grands écrivains du grand siècle de Louis XIV, avaient pour lui un charme indéfinissable. Il y mettait tout le goût, toute la passion, tout l'entraînement d'une âme éminemment éprise du vrai, du bien et du beau.

Aussi, ses élèves l'écoutaient-ils toujours attentivement; aussi, lui portaient-ils tous l'affec-

tion la plus vive et le respect le plus profond.

Malheureusement, le fardeau de la vie avait été pour lui trop lourd, trop accablant. Bientôt, — au commencement de l'année 1859, — là maladie de cœur qui le minait depuis longtemps, augmenta d'intensité, et il lui fallut renoncer à poursuivre davantage ses cours à l'Ecole Normale.

Néanmoins, il portait si haut le sentiment du devoir, qu'aussitôt que ses souffrances devenaient moins aigües, ses insomnies moins cruelles, il se hâtait, le matin, de se rendre où son devoir l'appelait, disait-il.

On nous saura gré, sans aucun doute, de reproduire ici la fin du *Rapport* que le Rév. M. J. Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval, adressait à M. le Surintendant de l'éducation, le 15 août 1859. Nos lecteurs verront quelle haute et profonde estime M. le Principal avait pour celui dont tous les anciens élèves-maîtres de l'Ecole Normale déplorent encore la perte :

“ En terminant, ” dissit M. le Principal, “ permettez-moi, M. le surintendant, de dire un mot de la mort de M. le professeur Emile de Fenouillet, arrivée le 25 juin dernier. Pour rendre le juste hommage dû à sa mémoire, il me suffira de rappeler ici son dévouement, que je serais tenté d'appeler excessif, à tous les devoirs de sa charge; l'intérêt sincère et profond qu'il portait à l'école; le respect, l'estime, l'attachement qu'il inspirait à ses élèves par sa conduite pleine de dignité, ses connaissances étendues et variées, la bonté de son cœur, la générosité de ses procédés. Animé de vifs sentiments de religion, tenant fortement aux bons principes, appuyé sur des études solides, il a vu venir la mort avec le calme et la résignation du vrai chrétien; il en a reçu le coup avec la douce espérance d'une âme bien préparée. Sa perte a été sensible à tous, à personne plus qu'à moi, qui ai eu tant d'occasions d'apprécier les qualités de son esprit et de son cœur.”

Ces jours derniers, nous sommes allé au tombeau de notre ancien professeur accomplir notre pèlerinage annuel, et, pour la cinquième fois, la réflexion suivante nous est échappée :

“ Il est regrettable qu'aucun monument, aucune pierre, aucune épitaphe, n'indique aux amis de M. de Fenouillet l'endroit où reposent ses cendres.”

Dans sa bonté et sa générosité, F. E. Juneau, écrivain, inspecteur d'école et ex-collègue de M. de Fenouillet, a accordé à ce dernier un coin de terre dans la partie du cimetière où reposent quelques-uns des membres de sa famille; mais il convient, il appartient aux Membres de l'Association des Instituteurs du district de Québec, dont M. de Fenouillet était un des plus zélés et des plus distingués confrères; il appartient surtout aux anciens élèves de l'Ecole Normale

Laval, qu'il aimait tant,—d'élever sur sa tombe, sinon un de ces monuments gigantesques sur lesquels l'orgueil de l'homme se plaît quelquefois à inscrire des épitaphes comme celle-ci: *Stu, viator, heroem calcas*, "arrête, voyageur, tu foutes ici un héros,"—du moins, une modeste tombe où on lirait que Joseph Emile de Fenouillet fut un chrétien vertueux, un écrivain distingué et un professeur excellent.

La St. Jean-Baptiste.

Comme les années précédentes, la fête du glorieux protecteur de la nationalité canadienne-française a été chômée en 1864 avec beaucoup de pompe et d'enthousiasme par les populations des grandes villes et de quelques paroisses du Bas-Canada.

A Québec surtout, la plus vive allégresse n'a cessé de régner depuis le matin jusqu'au soir.

Les rues où devait passer la procession avaient été décorées avec beaucoup de goût. Les citoyens des faubourgs St. Jean, St. Roch et St. Sauveur se sont surpassés.

Après avoir été saluer, selon l'usage, Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que S. G. Mgr. l'archevêque de Québec, la procession, qui se composait des différentes sections de la société St. Jean Baptiste, des Elèves de l'Université, de l'Ecole Normale et du Séminaire, du Cercle littéraire de St. Sauveur, de la société des ouvriers charpentiers, des Sapeurs de St. Roch, des Sapeurs-Voltigeurs de St. Jean, escortant le vieux et noble drapeau de Carillon, de la Brigade Navale, des Dragons de St. Sauveur, etc., etc., se dirigea vers l'église de St. Sauveur, où la messe fut célébrée avec solennité.

Le Rév. P. Bournigal, O. M. I., prêcha le sermon de circonstance. Il s'en acquitta avec talent et distinction; il appuya surtout sur l'union qui doit régner entre tous les Canadiens-Français, et il finit par faire un chaleureux appel en faveur de la colonisation.

Le soir, un concert-promenade fut donné dans la grande salle Jacques-Cartier, à St. Roch. L'assemblée était nombreuse et distinguée.

En somme, on peut dire que la journée du 24 juin a été une des mieux remplies de toutes celles de ce genre.

LA ST.-JEAN-BAPTISTE A STE. FOYE.

La St. Jean-Baptiste a été chômée par les habitants de cette belle paroisse avec tout l'entrain et l'enthousiasme qu'ils y mettent chaque année. Nulle part la fête nationale n'est plus fidèlement célébrée, comme elle doit l'être, par la gaieté, l'union et la cordialité. C'est vrai-

ment chaque année une fête de famille, une réunion d'amis.

Une grande messe en musique fut chantée à l'église de la paroisse, et le révérend M. Huot fit un sermon rempli d'exhortations patriotiques et d'oraison religieuse. Puis les paroissiens se formèrent en procession pour se rendre dans un magnifique bocage, où un repas les attendait. La journée se passa gaîment à entendre des discours patriotiques et à chanter des chansons canadiennes. Le révérend M. Huot, curé de la paroisse, et l'hon. M. Evanturel, député du comté de Québec, adressèrent plusieurs fois la parole à la réunion. Ils suggérèrent à leurs auditeurs de terminer la fête par une bonne œuvre patriotique et de fonder, à Ste.-Foye, une société de colonisation dont les fonds seraient consacrés à secourir les jeunes gens de la paroisse qui iraient s'établir dans les *townships*. Cette idée fut acceptée avec enthousiasme, et immédiatement toutes les personnes présentes s'enrôlèrent dans la nouvelle société et une jolie somme fut souscrite, et déposée de suite entre les mains du trésorier, M. Létourneau, instituteur.

C'est là un bel exemple que la paroisse de Ste.-Foye donne aux autres paroisses du pays, et il serait à souhaiter que partout on couronnât la fête nationale par un mouvement en faveur de la colonisation. L'empressement que les habitants de la paroisse de Ste.-Foye ont mis à répondre à l'appel de leur curé et de leur député fait honneur à leur patriotisme et à leur générosité.

Un incident intéressant de la journée a été la lecture par M. Théo. Hamel du recensement de 1762 de la paroisse de Ste.-Foye. Il fallait voir avec quelle curiosité et quel intérêt les vieillards surtout suivaient ce retour vers le passé.

Vers le soir, on se sépara, heureux et contents, en se disant: "A l'année prochaine."

(Canadien de lundi.)

Accident.

Un terrible accident a eu lieu à St. Hilaire, mercredi dernier. Au moment où les chars devaient traverser la rivière qui baigne cette paroisse, le pont était ouvert, paraît-il, et les chars n'ayant pas été arrêtés assez tôt par le conducteur, ont été précipités dans la rivière. On pense que pas moins de 80 personnes ont péri; environ 50 ont été plus ou moins grièvement blessées. Les passagers, au nombre d'au moins 480, étaient presque tous des Polonais, des Suédois et des Allemands, arrivés tout récemment en Canada.

LA FORÊT DE FULDA

Les lumières qui dirigent l'éducation vous préservent aujourd'hui, mes jeunes lecteurs, de ces fausses croyances au merveilleux, si répandues dans la vieille Europe, il y a plusieurs siècles, mais qui n'ont plus d'asile qu'au fond de certaines campagnes où les bienfaits de l'instruction n'ont pas encore pénétré. Vous savez que les fantômes n'existent que dans les cerveaux malades, et que les hommes n'ont jamais été en rapport avec des esprits, c'est-à-dire avec des êtres invisibles ou malveillants. Ainsi les contes de fées sont des inventions purement poétiques, destinées à votre amusement. Ainsi ces prétendus magiciens, autrefois si redoutés, n'étaient que des savants plus avancés que leurs contemporains dans l'étude des secrets de la chimie, de la physique, de l'optique et de la mécanique. Ces hommes, à une époque où les connaissances étaient le privilège d'un petit nombre d'individus, ont pu se servir de leur art pour spéculer à leur profit sur la crédulité du vulgaire ignorant, et plus d'une fois ils ont caché des crimes sous le voile du prestige qu'ils savaient exercer. Mais à mesure que la civilisation s'est propagée, toutes les classes de la société ont vu disparaître ces déplorables erreurs ; les merveilles de la science, dont la bonté divine nous révèle chaque jour les bienfaisantes applications à nos besoins ou à nos plaisirs, ne sont plus pour nous que des motifs incessants d'élever nos regards jusqu'aux grandeurs de la Providence, pour l'adorer et la bénir.

Après ce simple raisonnement, que vous faites tous en même temps que moi, je vais vous conter une histoire dont vous tirerez vous-mêmes la morale, en vous intéressant à ses détails dramatiques.

Sur les confins de la Bohême, dans un bois vieux comme le monde, vivait, au quinzième siècle, un chasseur nommé Tony. Cet homme était, depuis de longues années un des gardes forestiers du riche comte de Fulda. Le pays où il exerçait son emploi était des plus misérables, et outre la difficulté de s'y procurer la plupart des choses nécessaires à la vie, il fallait, au prix de rudes fatigues, constamment veiller contre les braconniers et les voleurs. Le modique salaire du forestier suffisait à peine à ses premiers besoins, et les petites gratifications que lui rapportait, chaque année, son droit sur les coupes de la forêt, joint au produit d'un jardin souvent dévasté par les incursions des loups et des sangliers, ne le préservaient pas toujours des atteintes de la misère. Et pourtant, malgré tant de privations et de souffrances, l'honnête garde accomplissait ses

devoirs avec une rigoureuse fidélité. Il partageait cette sauvage existence avec sa femme qui minait une maladie de langueur, et son jeune fils au berceau. Le pauvre Tony dépérissant à vue d'œil sous le poids du chagrin, passait presque toutes ses nuits dans une cruelle insomnie. Souvent, au milieu des ténèbres, des coups de feu réveillaient les échos des bois ; les dogues aboyaient avec furie et le forestier se levait pour faire sa ronde, en maudissant sa triste destinée. Puis, le jour, exténué de lassitude et d'anxiété, il sentait sa main trembler ; le plomb de sa carabine n'atteignait plus, comme autrefois, le gibier aux plus lointaines distances, et les hôtes de la forêt, traversant les taillis sous ses yeux, semblaient insulter, par leur sécurité, à son adresse déchu. Sans un vieux piqueur qui lui était fort attaché, il n'eût pu fournir les redevances que lui imposait le comte de Fulda.

Un soir d'automne, que la bise gémissait dans les feuilles mortes, Tony, debout près du grabat où sa femme se sentait mourir, songeait péniblement à l'avenir. Le vieux piqueur n'arrivait point de la ville, où il était allé chercher des remèdes pour la malade. L'ouragan se roulait dans les profondeurs de la solitude, et les dogues, tourmentés par l'électricité de l'atmosphère, hurlaient par intervalles.

Tout à coup, un bruit de pas se fit entendre auprès de la cabane. Tony crut que son valet revenait et ouvrit la porte. Un homme drapé dans les plis d'un ample manteau noir, et les traits cachés sous un bonnet de fourrure, entra dans la chambre.

— Je me suis perdu dans ces bois sans routes frayées, dit l'inconnu. Voici l'orage qui descend des hauteurs ; dans un instant les ravins seront inondés. Voulez-vous, mon brave homme, m'accorder un abri sous votre toit, pour attendre la fin de la tourmente ?

— Soyez le bien-venu, répondit le garde. Mais je n'ai à vous offrir qu'une triste hospitalité. Voyez, j'ai une femme malade, et nous manquons de tout.

L'étranger s'était débarrassé de son manteau, sous lequel il portait une petite cassette, qu'il déposa sur la table, avec une paire de pistolets et un poignard. Puis il s'approcha du lit où gisait la femme du forestier, et souleva sa main brûlante pour lui tâter le pouls, avec l'expression d'un vif intérêt.

— Rassurez-vous, mon ami, dit-il à Tony ; votre femme est jeune, mais les privations la tuent ; elle n'a besoin que de recouvrer ses forces par une nourriture vigoureuse. Je porte toujours avec moi une liqueur cordiale qui produit des effets merveilleux, et j'arrive à temps pour payer votre service par un autre.

A ces mots, il prit un flacon rempli d'une liqueur dorée, dont il versa quelques gouttes sur un morceau de sucre qu'il glissa entre les lèvres de la malade. Puis il tira d'un autre flacon deux ou trois cuillerées de vin du Rhin, qu'il insinua délicatement de la même manière, et il dit à Tony de laisser reposer la mère et l'enfant, et d'attendre le résultat de ce médicament naturel. Tony restait en extase devant le sauveur que le ciel venait d'envoyer sous son humble cabane. Dans l'effusion de sa reconnaissance, il se mit à lui raconter tous les détails de sa misère. L'étranger lui répondit que souvent la Providence, venait au secours de ses créatures. Dans les moments les plus critiques, et qu'il ne fallait jamais désespérer de l'avenir.

— Hélas ! mon digne monsieur, reprit le garde, Dieu sait avec quel bonheur je saisis l'occasion de gagner quelque argent ; mais que puis-je faire dans ce désert, abandonnés comme nous le sommes de tout le monde ?

L'étranger sourit, et il allait répondre lorsque la femme de Tony se leva sur son lit, les joues roses, l'œil ranimé, et demanda son enfant, qu'elle couvrit de baisers. Le forestier n'en pouvait croire l'évidence ; il criait au miracle et pleurait aux pieds de l'inconnu, qu'il appelait son ange sauveur. En même temps arriva le piqueur avec des provisions que Tony s'empessa d'offrir à son hôte. Celui-ci refusa de manger, et fit préparer pour la jeune femme un bouillon fortifiant dans lequel il mêla diverses substances qui devaient, disait-il, achever sa guérison.

Cependant, la nuit s'avavançait, et bien que la tempête se fût dissipée, Tony insista pour que l'étranger consentit à se reposer sur un lit de mousse et de feuillage, couvert de peaux de chevreuil. Quand le jour parut, la malade paraissait au mieux ; elle rendit, avec son mari, les actions de grâce les plus touchantes au généreux inconnu. Mais celui-ci les écoutait avec une impatience visible, et pressé de se retirer, il tira d'une bourse de cuir plusieurs pièces d'or, qu'il voulut faire accepter au forestier.

— Ah ! Monsieur, s'écria Tony, pensez-vous donc que j'oublie jamais le bien dont nous vous sommes redevables ? Je ne demande au ciel que de pouvoir me dévouer corps et âme à votre service, pour acquitter la dette de ma gratitude. Gardez cet or, mais si vous daignez me laisser un souvenir de votre passage, accordez-moi seulement quelques gouttes du précieux élixir que vous possédez, afin de préserver ma pauvre Catherine de toute rechute....

— Eh bien, dit l'étranger, puisque vous refusez pour vous cet or que je puis vous donner sans diminuer ma fortune, j'en veux jet

le doublé sur les genoux de votre femme, afin qu'elle en achette des nippes pour parer son enfant aux jours de fête.

Catherine vit aussitôt pleuvoir sur son lit une poignée de jolies pièces d'or, toutes brillantes aux reflets du soleil levant ; et elle les regardait avec un sourire joyeux ; car jamais elle n'avait vu de près tant de richesses.

— Vous serez peut-être surpris, continua l'étranger, de trouver tant de libéralité dans un voyageur à pied, dont l'humble extérieur annonce tout au plus un petit marchand forain. Mais vous savez qu'il ne faut pas toujours juger les gens sur l'apparence. Je fais, depuis vingt ans, le commerce des bijoux, et j'ai gagné une immense fortune dont je pourrais jouir en grand seigneur, si l'habitude d'une vie errante et toujours active n'était l'unique besoin de mon existence. Cette cassette que vous voyez est pleine de bijoux du plus haut prix. J'arrive de Prague où j'ai fait des affaires magnifiques. J'ai pris pour retourner chez-moi des chemins de traverse qui m'ont égaré. Le passage de cette forêt, que les voyageurs ordinaires redoutent beaucoup, me semblait, à cause de cela même, infiniment moins périlleux que la grande route, et désormais je compte y passer toujours ; ce sera d'ailleurs, pour moi, l'occasion de vous revoir, et je paierai largement l'hospitalité que j'aurai à vous demander de temps à autre. Vous m'obligeriez de me garder cette cassette jusqu'à mon prochain retour. Un serviteur du comte de Fulda m'inspire la plus haute confiance, et mon dépôt ne saurait se trouver en meilleures mains. Je vous prierais en outre de me guider jusqu'à la sortie de la forêt, dans la direction de Hirschfeld, car je ne veux pas courir le risque de m'égarer une seconde fois. Comme forestier, les braconniers et les voleurs ne vous menacent point ; ils savent que vous êtes pauvre ; mais un voyageur inconnu court d'assez gros risques. On me connaît de réputation pour brocanteur de joailleries, et j'ai ouï dire qu'une troupe de bandits qui exploite les environs, possède mon signalement, et convoite la cassette garnie que je rapporte de Prague. Voulez-vous bien m'accompagner ?

Tony s'empessa de satisfaire au vœu de l'hôte. Il prit son uniforme de garde, visita les amorces de son fusil à deux coups, mit à sa ceinture un coutelas formidable, et fit lâcher, pour le suivre, deux chiens de race vigoureuse. Pendant qu'il achevait ses préparatifs, l'étranger avait tiré de sa cassette un collier, des pendants d'oreille et des bagues, dont il pria Catherine de se parer devant lui. La jeune femme, tout émue de plaisir, s'admirait dans un miroir le pocho qu'il tenait ouvert sous ses yeux. — Ah ! mon Dieu !

Monsieur, disait-elle, comment pouvez-vous tenter une pauvre forestière comme moi, par tant d'objets qui ne sont faits que pour les dames du château !

—Je suis ravi, répondit l'homme à la cassette, que ces bagatelles vous causent quelque joie. Acceptez-les donc en souvenir de moi. Tony, poursuivit-il en s'adressant au garde ébahi, s'il m'arrivait quelque malheur, et si vous ne me voyiez pas revenir d'ici à trois années, je vous constitue l'unique héritier des richesses que contient ma cassette. C'est un don que je place sur la tête de votre enfant, auquel je vous prie de faire porter le nom de Reinhold, qui est le mien. J'espère, au surplus, vous revoir incessamment.

(A continuer.)

—Un huissier étant allé exploiter dans une maison de campagne, un ami lui demanda comment il avait été reçu. « A merveille, répondit-il, on a voulu me faire manger. » C'est qu'on avait lâché deux gros chiens qui avaient failli le dévorer.

—Un voyageur, qu'un orage avait transi de froid, arrive dans une hôtellerie de campagne, et la trouve si remplie de monde, qu'il ne peut approcher de la cheminée.

Que l'on porte à mon cheval une douzaine d'huîtres, dit-il à l'hôte.— A votre cheval ! s'écrie celui-ci : croyez-vous qu'il veuille en manger ?

—Faites ce que j'ordonne, réplique le gentilhomme. A ces mots tous les assistants volent à l'écurie, et notre voyageur se chauffe à l'aise.— Monsieur, dit l'hôte, en revenant, je l'aurais gagé sur ma tête ; le cheval n'en veut pas.— En ce cas, reprend le voyageur, qui s'était bien chauffé, il faut donc que je les mange.

ALMANACH POLITIQUE.

AMÉRIQUE.

Canada.—Son Excellence le Gouverneur-Général a prorogé les Chambres jeudi, 30 juin dernier.

Etats-Confédérés.—Le siège de Petersburg paraît avoir été abandonné. Beauregard a réussi à déjouer tous les magnifiques plans de Grant.

Dans un engagement qui a eu lieu sur le chemin de Weldon, entre les Fédéraux et les Confédérés, les premiers ont perdu environ 1500 hommes en tués ou blessés et 1000 autres faits prisonniers.

Il paraît que le terrible vaisseau de guerre *Alabama*, au service des Confédérés, a capturé sur les côtes d'Afrique un grand nombre de vaisseaux appartenant aux Fédéraux.

EUROPE.

Angleterre.—La conférence sur la question dano-allemande a été en séance, le 9 juin, jusqu'à 3½ heures.

L'armistice a été prolongé d'une quinzaine et ne devait expirer que le 26 juin.

Les journaux de Londres avouent que les questions en litige n'ont pas fait un pas.

De graves débats se sont élevés dans la chambre des Lords, séance du 9 juin, à propos des enrôlements que font les Fédéraux en Irlande. Communication des documents relatifs à l'émigration en Amérique et à l'enrôlement d'émigrants anglais à Portland et à Boston, et de sujets canadiens dans l'armée fédérale, a été demandée par le marquis de Clanricarde. Cette motion, appuyée fortement par lord Brougham, a été agréée. Lord Russell a consenti à fournir ces documents, et, tout en défendant son gouvernement, il a déclaré que les autorités de Washington étaient grandement coupables de ne pas avoir fait une enquête sévère, à la suite des remontrances qui leur avaient été adressées par lord Lyons. Lord Russell n'y voit cependant pas une cause de guerre ; il dit seulement qu'une telle façon d'agir conduit souvent à de graves difficultés !

La chambre des Communes a voté à l'unanimité une pension de trois mille livres en faveur de la comtesse Elgin.

Espagne.—L'amiral Perry remplace l'amiral Pinzon dans le commandement de l'escadre du Pacifique.

Une députation est arrivée de Cuba à Madrid pour solliciter le droit d'envoyer des députés aux Cortès.

Prusse.—L'empereur et l'impératrice de Russie sont arrivés à Potsdam le 9, pour faire visite au roi de Prusse. Ils devaient repartir le 11 pour Darmstadt.

Russie.—On sait qu'à la suite du discours prononcé il y a quelque temps par S. S. Pie IX, la Russie avait rappelé son ambassadeur à Rome. Le *Nord* annonce maintenant que la Russie n'enverra pas un nouveau ministre à Rome, et que les rapports entre les deux cours se borneront désormais à un simple échange de dépêches courantes, n'ayant aucun caractère politique.

Turquie.—On assure que la Porte a notifié au prince Couza qu'elle considérait son coup d'Etat dans les principautés, comme nul et non avenu.

AFRIQUE.

Algérie.—Les opérations militaires en Algérie se poursuivent d'une manière satisfaisante.

Soudan.—Les forces du roi de Dahomey ont été repoussées de nouveau.